RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 03542
Numéro SIREN : 692 035 421
Nom ou dénomination : DELPAREF

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 66486

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 09-07-2019

N° DE DEPOT : 066486

N° GESTION : 1969B03542

N° SIREN : 692035421

DENOMINATION : DELPAREF

ADRESSE : 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris

MILLESIME : 2018

DELPAREF
Société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros
Siège social: 37, avenue Pierre 1er de Serbie – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 692 035 421

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DELPAREF (ex GRANDS MAGASINS B) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :

Adresse de l'entreprise 0037 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent* :

Numéro SIRET* 6 9 2 0 3 5 4 2 1 0 0 4 4 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	807 491	AO		807 491
		Constructions	AP	254 039	AQ	254 039	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	67 048	AS	67 048	
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 280	AU	24 280	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 052 784 736	CV	4 990 019	1 047 794 717
		Créances rattachées à des participations	BB	1 500 000	BC		1 500 000
		Autres titres immobilisés	BD	22	BE		22
		Prêts	BF	105 415	BG	105 415	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	1 055 543 031	BK	5 440 801	1 050 102 230
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	216 323	BY		216 323
		Autres créances (3)	BZ	405 297 074	CA		405 297 074
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	2 600 000	CE		2 600 000
		Disponibilités	CF	70 754	CG		70 754
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	408 184 151	CK		408 184 151
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 463 727 182	1A	5 440 801	1 458 286 381

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 20512019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DELPAREF (ex GRANDS MAGASINS B) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 127 356)	DA	11 127 356
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	82 027
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 524 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	693 312 776
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 474 530
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	772 521 189
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	370 342
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	370 342
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 440
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	637 383 177
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 727
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 755 685
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	154 821
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	685 394 850
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 458 286 381

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	54 512 005
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	89

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DELPAREF (ex GRANDS MAGASINS B) — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	603	FH		FI	603
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	603	FK		FL	603
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	678 735
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	679 338
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	381 174
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 426
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	386 602
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	292 736
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	73 518 929
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 231 042
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	83 749 971
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	38 600
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 563 573
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	15 602 173
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	68 147 798
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	68 440 534

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DELPAREF (ex GRANDS MAGASINS B) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	22 888
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	825 721
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	272 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 120 609
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	253 540
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	326 821
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	205 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	785 361
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	335 248
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 301 252
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	85 549 918
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 075 388
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	66 474 530

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	679 338
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	83 749 971
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	15 563 573
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Contentieux Y. Musquier	12 068	
Affaire SDM	160 809	
Contrôle fiscal rappel TVA	75 436	
Contrôle fiscal rappel TVA intérêts de retard	5 227	
Cession terrain Le Lamentin	324 600	823 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

dénomination	:	S.A.S DELPAREF
siège social	:	37 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS
r.c.s	:	692 035 421

ANNEXE

au bilan avant répartition

de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros K€)

total du bilan	:	1 458 286 K€
résultat, bénéfice	:	66 475 K€

la présente annexe comportant 5 pages

fait partie intégrante des comptes

annuels arrêtés par le conseil d'administration

I – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE DE VALORISATION

Les comptes annuels de l'exercice 2018 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° ANC n° 2014-03, notamment le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les provisions pour dépréciation et pour risques sont calculées en fonction des pertes potentielles connues ou estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Il est fait application du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la définition et à l'évaluation des actifs.

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire sur la base des durées de vie prévues, avec application, le cas échéant de dispositions fiscales plus favorables.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont définies conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et en fonction de la durée de vie estimée du bien.

En conformité avec la législation en vigueur, l'entreprise comptabilise en amortissements dérogatoires l'écart résultant de l'application des nouveaux textes comptables.

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. Dans l'hypothèse où des indicateurs de pertes de valeurs apparaissent, l'entreprise procéde à une évaluation des titres sur la base d'une valeur de marché. La différence éventuelle ainsi calculée correspond au montant de la provision pour dépréciation.

II –INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) ACTIF IMMOBILISE

Les variations d'immobilisations financières (titres et créances rattachées aux participations) ayant affecté les postes d'actif immobilisé s'analysent ainsi en

Augmentation des participations	16 593 K€
GALIMMO	16 593

Diminution des participations	2 K€
SCI 3 R	
SCI L'AVELANEDE	
SCI LES CEDRES	

Provision pour dépréciation titres	39 K€

Le 31 janvier 2018, Delparef a cédé à la société Delservices l'intégralité des titres qu'elle détenait de la SCI Les Cèdres et de la SCI l'Avelanède ; et à la société Truffaut l'intégralité des titres qu'elle détenait de la SCI 3 R.
Ces opérations n'ont pas dégagé de plus ou moins value.

2) CREANCES IMMOBILISES ET ACTIF CIRCULANT

Les créances immobilisées ainsi que celles inscrites dans les actifs circulants, représentant un total de 407 118 K€, sont à échéance d'un an au plus pour 405 512 K€ et à plus d'un an pour 1 605 K€.
La fraction des créances de l'actif circulant concernant les entreprises liées est de 362 164 K€ et les produits financiers de l'exercice concernant ces entreprises sont de 10 231K€.

3) EMPRUNT ET DETTES

Le dettes dont le montant s'élève à 685 394 K€ sont à échéance à un an au plus pour 54 511 K€ et à plus d'un an et 5 ans au plus pour 630 883 K€.
La fraction des dettes concernant les entreprises liées est de 636 888 K€ et les charges financières de l'exercice concernant ces entreprises sont de 15 564 K€.

4) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Ils s'élèvent au titre d'avals et cautions garantissant les filiales à 2 600 K€. La somme correspondante est bloquée sur un compte de la Banque Revillon.

Delparef a procédé sur l'exercice 2013 à la cession de sa participation dans EHGT LIMITED. A ce titre, une garantie de passif a été accordée – solidairement par Delparef et sa filiale EHGTruffaut SAS - à l'acquéreur. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui pourraient la déclencher à date.

Montant de M£ 7,5 jusqu'au septième anniversaire de la cession pour l'indemnité et les garanties portant sur la fiscalité et les contributions sociales.

5) TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société consolidante est la société Louis Delhaize (*voir tableau page 5*)

5) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS EN K€	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	437	205	272	370
Provisions pour dépréciation				
Titres de participation	4 951	39		4 990
Autres immobilisations financières	105			105
TOTAL	5 493	244	272	5 465
Dont exploitation				
Dont financières		39		
Dont exceptionnelles		205	272	

7) IMPOT SUR LES BENEFICES

DELPAREF et la plupart de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Dans ce cadre chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par DELPAREF. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, DELPAREF supportera une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.
L'impôt dû et comptabilisé au bilan de DELPAREF au 31 décembre 2018, est celui calculé sur le résultat d'ensemble des sociétés membres d'intégration fiscale. La charge d'impôt générée sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 1 550 K€ et a été inscrite au compte de résultat.
Une charge d'impôt complémentaire d'un montant de 751 k€ a été comptabilisée pour constater l'impact d'IS que Delparef aura à payer pour le dépôt de liasses rectificatives 2016 et 2017 de ses filiales.

8) PRODUITS A RECEVOIR / CHARGES A PAYER/COMPTES DE REGULARISATION (en K€)

Charges à payer	863
Fournisseurs et comptes rattachés	31
Rappel TVA contrôle fiscal	81
Impôt société	751
Produits à recevoir	0

9) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en K€)

	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	253	23
Sur opérations en capital	327	826
Reprises sur provision et transfert de charges		272
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	205	

10) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)

	Solde au 31/12/2017	Affectation du résultat	Dividendes	Autres mouvements	Résultat 2018	Solde au 31/12/2018
Capital	11 127					11 127
Primes de fusion	82					82
Réserve légale	1 525					1 525
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	682 319	208 797	-197 803			693 313
Résultat	208 797	-208 797			66 475	66 475
Total	**903 850**	**0**	**-197 803**	**0**	**66 475**	**772 522**

11) EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant

12) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 729 902 titres sans valeur nominale.

Annexe : Tableau des filiales et participations

5) Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupe de Sociétés	Capital	Réserves (y compris résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou (perte) net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
	K€ ou Devises	K€ ou Devises	%	K€	K€	K€	K€	K€ ou Devises	K€ ou Devises	K€	K€
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu par la société)											
Société Banque Révillon	12 206	8 515	99.98	14 744	14 744		2 600	1 705	86	447	
CORA	5 644	494 792	100.00	528 451	528 451	304 346		4 618 437	59 593	47 018	
Supermarchés Match	75 420	98 621	79.01	265 088	265 088	57 818		1 055 527	13 543	5 941	
Houra	1 457	12 586	100.00	99 367	99 367			93 151	4 264	3 441	
Galimmo	21 744	156 174	72.26	139 852	139 852			39 407	9 771	16 594	
Delpurbul	5 240	-4 886	100.00	5 240	288			0	-9		
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1.-Filiales non reprises au § A.											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2.-Participations non reprises au § A.											
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)											

DELPAREF
Société par actions simplifiée
Au capital de 11 127 355,99 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris
RCS PARIS 692 035 421

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 JUIN 2019

LA SOUSSIGNEE :

LOUIS DELHAIZE COMPAGNIE FRANCO-BELGE D'ALIMENTATION, société anonyme de droit belge au capital de 1 466 450 000 euros, dont le siège social est situé au 13 rue de Ligne à BRUXELLES (1000), immatriculée au Registre des Personnes Morales de BRUXELLES sous le numéro d'entreprise BE 0401 641 663, (ci-après l' « **Associé Unique** »), représentée par son Administrateur Délégué, la société FBZ, société privée à responsabilité limitée de droit belge, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur François BOURIEZ, agissant en qualité d'Associé unique de la société DELPAREF, sus désignée (ci-après la « **Société** »),

(....)
A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :
⇒ (....)
⇒ Affectation du résultat dudit exercice,
⇒ (....)
⇒ (....)
⇒ (....)
⇒ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
(....)

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 66 474 529,83 € de la manière suivante :

- L'intégralité du bénéfice au compte « **REPORT A NOUVEAU** », soit la somme de .....66 474 529,83 €, qui passera ainsi de 693 312 776,14 € à 759 787 305,97 €.

L'Associé Unique reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende par action
31/12/2015	55 472 552 €	76 €
31/12/2016	144 520 596 €	198 €
31/12/2017	197 803 442 €	271 €

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.
(....)

Fait à Paris,
Le 24 juin 2019.

Pour extrait certifié conforme par l'Associé unique,
la société LOUIS DELHAIZE SA,
Représentée par son Administrateur Délégué,
FBZ sprl, elle-même représentée par son gérant,
M. François BOURIEZ.

DELPAREF SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'Associé unique
DELPAREF SAS
37, rue de la Victoire
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DELPAREF SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vincent

Signature numérique de Philippe Vincent
DN : c=FR, o=PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, ou=672 006 483, cn=Philippe Vincent, serialNumber=f78f48262bcb51334c86519f9d5636877e645140
Date : 2019.06.24 14:57:39 +02'00'

Philippe Vincent

dénomination	:	S.A.S DELPAREF
siège social	:	37 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS
r.c.s	:	692 035 421

A N N E X E

au bilan avant répartition

de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros K€)

total du bilan	:	1 458 286 K€
résultat, bénéfice	:	66 475 K€

la présente annexe comportant 5 pages

fait partie intégrante des comptes

annuels arrêtés par le conseil d'administration

I – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE DE VALORISATION

Les comptes annuels de l'exercice 2018 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° ANC n° 2014-03, notamment le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les provisions pour dépréciation et pour risques sont calculées en fonction des pertes potentielles connues ou estimées.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Il est fait application du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la définition et à l'évaluation des actifs.

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire sur la base des durées de vie prévues, avec application, le cas échéant de dispositions fiscales plus favorables.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont définies conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et en fonction de la durée de vie estimée du bien.

En conformité avec la législation en vigueur, l'entreprise comptabilise en amortissements dérogatoires l'écart résultant de l'application des nouveaux textes comptables.

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. Dans l'hypothèse où des indicateurs de pertes de valeurs apparaissent, l'entreprise procéde à une évaluation des titres sur la base d'une valeur de marché. La différence éventuelle ainsi calculée correspond au montant de la provision pour dépréciation.

II –INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) ACTIF IMMOBILISE

Les variations d'immobilisations financières (titres et créances rattachées aux participations) ayant affecté les postes d'actif immobilisé s'analysent ainsi en

Augmentation des participations	16 593 K€
GALIMMO	16 593

Diminution des participations	2 K€
SCI 3 R	
SCI L'AVELANEDE	
SCI LES CEDRES	

Provision pour dépréciation titres	39 K€

Le 31 janvier 2018, Delparef a cédé à la société Delservices l'intégralité des titres qu'elle détenait de la SCI Les Cèdres et de la SCI l'Avelanède ; et à la société Truffaut l'intégralité des titres qu'elle détenait de la SCI 3 R.
Ces opérations n'ont pas dégagé de plus ou moins value.

2) CREANCES IMMOBILISES ET ACTIF CIRCULANT

Les créances immobilisées ainsi que celles inscrites dans les actifs circulants, représentant un total de 407 118 K€, sont à échéance d'un an au plus pour 405 512 K€ et à plus d'un an pour 1 605 K€.
La fraction des créances de l'actif circulant concernant les entreprises liées est de 362 164 K€ et les produits financiers de l'exercice concernant ces entreprises sont de 10 231K€.

3) EMPRUNT ET DETTES

Le dettes dont le montant s'élève à 685 394 K€ sont à échéance à un an au plus pour 54 511 K€ et à plus d'un an et 5 ans au plus pour 630 883 K€.
La fraction des dettes concernant les entreprises liées est de 636 888 K€ et les charges financières de l'exercice concernant ces entreprises sont de 15 564 K€.

4) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Ils s'élèvent au titre d'avals et cautions garantissant les filiales à 2 600 K€. La somme correspondante est bloquée sur un compte de la Banque Revillon.

Delparef a procédé sur l'exercice 2013 à la cession de sa participation dans EHGT LIMITED. A ce titre, une garantie de passif a été accordée – solidairement par Delparef et sa filiale EHGTruffaut SAS - à l'acquéreur. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui pourraient la déclencher à date.

Montant de M£ 7,5 jusqu'au septième anniversaire de la cession pour l'indemnité et les garanties portant sur la fiscalité et les contributions sociales.

5) TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société consolidante est la société Louis Delhaize (*voir tableau page 5*)

5) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS EN K€	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	437	205	272	370
Provisions pour dépréciation				
Titres de participation	4 951	39		4 990
Autres immobilisations financières	105			105
TOTAL	5 493	244	272	5 465
Dont exploitation				
Dont financières		39		
Dont exceptionnelles		205	272	

7) IMPOT SUR LES BENEFICES

DELPAREF et la plupart de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Dans ce cadre chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par DELPAREF. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, DELPAREF supportera une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.
L'impôt dû et comptabilisé au bilan de DELPAREF au 31 décembre 2018, est celui calculé sur le résultat d'ensemble des sociétés membres d'intégration fiscale. La charge d'impôt générée sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 1 550 K€ et a été inscrite au compte de résultat.
Une charge d'impôt complémentaire d'un montant de 751 k€ a été comptabilisée pour constater l'impact d'IS que Delparef aura à payer pour le dépôt de liasses rectificatives 2016 et 2017 de ses filiales.

8) PRODUITS A RECEVOIR / CHARGES A PAYER/COMPTES DE REGULARISATION (en K€)

Charges à payer	863
Fournisseurs et comptes rattachés	31
Rappel TVA contrôle fiscal	81
Impôt société	751
Produits à recevoir	0

9) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en K€)

	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	253	23
Sur opérations en capital	327	826
Reprises sur provision et transfert de charges		272
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	205	

10) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)

	Solde au 31/12/2017	Affectation du résultat	Dividendes	Autres mouvements	Résultat 2018	Solde au 31/12/2018
Capital	11 127					11 127
Primes de fusion	82					82
Réserve légale	1 525					1 525
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	682 319	208 797	-197 803			693 313
Résultat	208 797	-208 797			66 475	66 475
Total	**903 850**	**0**	**-197 803**	**0**	**66 475**	**772 522**

11) EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant

12) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 729 902 titres sans valeur nominale.

Annexe : Tableau des filiales et participations

5) Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupe de Sociétés	Capital	Réserves (y compris résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou (perte) net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
	K€ ou Devises	K€ ou Devises	%	K€	K€	K€	K€	K€ ou Devises	K€ ou Devises	K€	K€
A.Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1.Filiales (Plus de 50% du capital détenu par la société)											
Société Banque Révillon	12 206	8 515	99.98	14 744	14 744		2 600	1 705	86	447	
CORA	5 644	494 792	100.00	528 451	528 451	304 346		4 618 437	59 593	47 018	
Supermarchés Match	75 420	98 621	79.01	265 088	265 088	57 818		1 055 527	13 543	5 941	
Houra	1 457	12 586	100.00	99 367	99 367			93 151	4 264	3 441	
Galimmo	21 744	156 174	72.26	139 852	139 852			39 407	9 771	16 594	
Delparbul	5 240	-4 886	100.00	5 240	288			0	-9		
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1.-Filiales non reprises au § A.											
a)Filiales françaises (ensemble)											
b)Filiales étrangères (ensemble)											
2.-Participations non reprises au § A.											
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)											

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : DELPAREF — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	1 132 091	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	254 039	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	67 048	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	24 280	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	1 477 458	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	1 040 193 424	8V	8W 16 593 533
	Autres titres immobilisés	1P	22	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	105 415	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	1 040 298 860	LR	LS 16 593 533
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 041 776 319	ØH	ØJ 16 593 533

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX 324 600	LY 807 491	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 254 039	MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 67 048	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 24 280	MU
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG 324 600	NH 1 152 858	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX 2 502 221	ØY 1 054 284 736	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C 22	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 105 415	2G
	TOTAL IV		I3		NJ 2 502 221	NK 1 054 390 172	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 2 826 821	ØL 1 055 543 031	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

N° 2055-SD2019

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : DELPAREF — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	254 039	PS		PT		PU	254 039
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	67 048	QA		QB		QC	67 048
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 280	QM		QN		QO	24 280
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	345 367	QV		QW		QX	345 367
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	345 367	ØP		ØQ		ØR	345 367

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**		NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**		NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : DELPAREF — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	437 342	4B	205 000	4C	272 000	4D	370 342
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	437 342	TV	205 000	TW	272 000	TX	370 342
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	4 951 419	9V	38 600	9W		9X	4 990 019
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6	105 415	Ø7		Ø8		Ø9	105 415
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 056 834	TY	38 600	TZ		UA	5 095 434
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 494 175	UB	243 600	UC	272 000	UD	5 465 775
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	38 600	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	205 000	UK	272 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : DELPAREF — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	1 500 000	UM		UN	1 500 000
	Prêts (1) (2)	UP	105 415	UR		US	105 415
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	216 323		216 323		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	43 106 521		43 106 521		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	298		298		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	362 163 816		362 163 816		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	26 440		26 440		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	407 118 811	VU	405 513 397	VV	1 605 415
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 440	10 440		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	494 752		494 752	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	90 727	90 727		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	46 884 867	46 884 867		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 125	39 125		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	831 693	831 693		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	636 888 425	6 500 332	630 388 093	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	154 821	154 821		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	685 394 850	VZ 54 512 005	630 882 845	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage